

# Quad-cross en date du 16 octobre 2011

## REGLEMENT :

1. L'inscription à l'endurance implique que les participants s'engagent à respecter le règlement en place et les règles de sécurité du terrain, du parc pilote ou des alentours directs de la manifestation. L'endurance se déroule en deux parties : une première manche de 10h à 13h et une deuxième manche de 15h à 18h le dimanche uniquement. Chaque participant doit obligatoirement être équipé de la tenue ad-hoc (vêtements, bottes, lunettes, casques, minerve, coupe-circuit et nerf-barre).

2. Une équipe se compose de deux ou trois pilotes et de deux ou trois quads. Chacun des pilotes sera âgé de 14 ans minimum (avec autorisation parentale, signée et législation de la signature par la commune) ainsi qu'un certificat médical d'aptitude sportive pour le quad-cross. Inscription obligatoire avant le 30 septembre 2011, celle-ci ne sera définitive qu'après paiement de l'inscription sur le compte AXA n°751-2013453-64. Suite à une augmentation des primes d'assurance individuelles, le prix forfaitaire par équipe est de 145 euros pour 2 pilotes et de 165 euros pour 3 pilotes.

En ce qui concerne les 80cc, 20 euros d'inscription + 25 euros d'assurance individuelle.

3. Les participants se présenteront à l'heure précisée sur la grille, pour un entraînement. L'heure de départ sera précisée sur place - pour une bonne organisation, soyez ponctuels.

4. Le prix de l'inscription n'est remboursable en aucun cas (retard au départ, abandon en cours de compétition, exclusion pour non-respect des règles de sécurité), sauf cas de force majeure, c'est-à-dire nombre insuffisant de pilotes inscrits, problèmes d'autorisation,... Alors, l'inscription sera remboursée dans les 10 jours.

5. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol, ou de dégâts physiques ou matériels survenus au cours de la manifestation.

6. Les participants s'engagent à utiliser un tapis de sol (destiné à cet usage) pour protéger le sol dans la surface destinée aux vidanges ou aux réparations du matériel pendant la durée de leur présence sur : les stands de l'endurance, le parc pilote. Le ravitaillement de l'endurance se fera uniquement aux stands. Chaque participant à l'endurance doit obligatoirement disposer d'un extincteur à poudre de 3 ou 5kg. Les participants s'acquitteront également d'une participation à l'enlèvement des déchets (ainsi que tous les participants -à l'endurance ou au championnat de quad-cross- de 5,00 euros) les déchets seront déposés dans le container (à l'entrée du parc pilote) . Attention !!! Les huiles de vidanges et autres déchets polluants sont interdits, les participants sont priés de les emmener lors de leur départ.  
Merci

7. Les participants s'engagent à respecter les lieux mis à leur disposition (propreté, non dégradation des installations en place qu'elle soit temporaires ou permanentes) mais aussi des règles mises en place pour la sécurité de tous, et de respecter les horaires de non-nuisances sonores pour les riverains (arrêts des groupes à 22h !). De ce respect dépendra la longévité de l'organisation ;

8. Le ravitaillement, les changements de pilotes se font exclusivement au stand. Merci de respecter les consignes de sécurité du personnel en place sous peine d'exclusion. Un briefing se fera avant le départ, heure du briefing sera communiquée à la remise des transpondeurs, tous les équipages au complet devront être présents.

Merci,

L'équipe des organisateurs.